

Les marchés publics

Chaque année, Limoges Métropole lance de multiples marchés publics. Des investissements de plusieurs millions d'euros pour la Communauté Urbaine.



Vous êtes une entreprise et vous souhaitez vous faire connaître auprès du service Achats et Marchés publics de Limoges Métropole :

La plateforme de Limoges Métropole

Le site **demat-ampa** (<https://demat-ampa.fr/>) vous permet de consulter les avis d'appel public à la concurrence passés par La Communauté Urbaine et certaines de ses communes membres, pour leurs marchés de travaux, de fournitures, de services et de maîtrise d'œuvre.

Ces avis concernent les procédures adaptées, les appels d'offres ouverts, restreints, les dialogues compétitifs, les procédures concurrentielles avec négociations..., mais également les contrats de concession de services publics qui sont lancés par Limoges Métropole. Les dossiers de consultation (DCE) sont mis en ligne une fois la publication dans les journaux habilités, effective.

Outre le retrait des DCE, le site vous permet encore de demander des précisions et compléments, et de déposer une offre électronique. Les offres électroniques ne peuvent être transmises que par l'intermédiaire de la plateforme marchés publics.

Cache du navigateur :

suite à une mise à jour de la plateforme, nous invitons les entreprises à vider le cache de leur navigateur



Bienvenue sur le portail de dématérialisation des marchés publics de l'AMPA

RECHERCHE RAPIDE

Des démarches full-démat

Depuis 2018, les échanges par voie électronique deviennent obligatoires pour tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 25 000 euros H.T. Les offres transmises sous format papier ne seront plus acceptées, elles seront donc considérées comme non conformes, c'est-à-dire irrégulières ! Aussi vous êtes invités à privilégier dès maintenant le mode de réponse sous format dématérialisé.

Recensement des procédures d'achat

Les listes présentées dans les documents « À Télécharger » sont des intentions d'achats par domaine, pouvant faire l'objet d'une publication sur les périodes considérées par la Communauté Urbaine.

Toutes les informations contenues dans le présent document sont données à titre purement indicatif et dépendent de la décision des élus de l'EPCI.

